

## BLESSURE EN SERVICE

**LE SNAPATSI OBTIENT UN MEILLEUR REMBOURSEMENT  
DES HONORAIRES ET DES FRAIS MEDICAUX .**

Le SNAPATSI est à l'origine de la création de la future cellule d'accompagnement des personnels blessés en service dans la police nationale.

Normalement le remboursement des honoraires et des frais médicaux s'effectue sur le montant des frais réels, avec la justification de la dépense à la charge de l'agent.

Dans le cadre de la mesure numéro 24 du plan ministériel d'amélioration des conditions de travail des personnels de la PN, le SNAPATSI obtient:

- Que les barèmes à retenir dans la prise en charge des frais médicaux, soient ceux **pratiqués par les mutuelles** les plus avantageuses pour le fonctionnaire, **supérieurs** à ceux pratiqués par la Sécurité Sociale.
- De laisser à l'agent le choix du praticien et de l'établissement de soins.



- Un meilleur remboursement des transports entre la résidence principale et l'établissement de soins.
- Une égalité de traitement des dossiers des victimes de blessures sur l'ensemble du territoire.
- La prise en charge des soins post-consolidation sous réserve de la validation du médecin agréé de la PN.
- La garantie aux professionnels de santé de bénéficier d'un délai de paiement des frais médicaux acceptable (évitant ainsi le rejet souvent systématique des triptyques).

### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

**Le SNAPATSI: le syndicat de l'action sociale et de  
l'accompagnement du personnel**

## LE SNAPATSI TOUJOURS PLUS PRESENT